

Conseil Départemental des Personnes Accompagnées et Accueillies d'Indre et Loire

Thème : L'accès au logement

Présents :

Noria

Jean-Pierre

Christophe

Francis

Frédéric

Anne

Delphine

Geneviève

Pascal

Emilie



Présentation du CDPA :

Le CDPA permet aux personnes vivant en structure d'hébergement et de logement, de se rencontrer, d'échanger sur les politiques de lutte contre les exclusions et de faire collectivement des propositions. Cette réunion a lieu 2 fois par an.

Il est composé majoritairement de personnes vivant ou ayant vécu des situations de pauvreté ou de précarité (à minima 2/3 des participants).

Il n'y a pas d'informations sur les pensions de famille qui sont pourtant aussi du logement. On peut y accéder sans passer par un travailleur social.

Il n'y a pas d'information sur le logement ou l'hébergement en sortie de prison, « un logement, c'est la base, ça permet d'être bien là-haut ».

Avant il y avait un livret écrit avec l'aide de la SNCF sur les lieux d'urgence.

Les demandes de logement social demandent beaucoup de papier différent. Si on a pas internet, les démarches sont très lourdes. Il existe à Tours des Espaces Publics Numériques, notamment dans les mairies.

Délai trop long pour accéder en pension de famille.

Le parc privé est trop cher, parfois insalubre, et souvent réservé en priorité aux étudiants.

Pour l'installation, avec un mot de l'assistante sociale, on peut avoir ses meubles gratuits à Emmaüs.

Il y a une agence immobilière à vocation sociale, mais le dossier doit forcément passer par la CUO. C'est une instance qui valide l'orientation en logement ou en hébergement.

Le FSL : les délais de traitement augmentent, de plus, la garantie est pour une durée de 2 ans, les bailleurs demandent ce qui se passe ensuite.

DRE : droit de réservation d'Etat, accélère la demande de logement, les bailleurs ont trois mois pour offrir un nouveau logement. Tous les deux mois, il y a une commission et toutes les personnes doivent se voir proposer un logement.

Préconisations :

- ✚ Lors de la campagne d'impôt sur le revenu, expliquer l'intérêt de le faire pour le logement et la CAF même quand on n'est pas imposable.
 - ✚ Créer une maison de l'habitat avec l'ensemble des informations sur le logement qu'il soit accompagné ou non, l'intermédiation locative Ce lieu pourrait permettre de faire comme dans les mairies sa demande de logement et sortir l'ensemble des documents nécessaires au dossier.
- ➔ Attention : les mairies ne doivent pas arrêter pour autant
- ✚ Développer les places de logement accompagné et les places en pension de famille
 - ✚ Développer les parcours de logement dans les pensions de famille
 - ✚ Sensibiliser les bailleurs privés pour les sensibiliser au logement accompagné

Prochain CDPA : vendredi 14 décembre

Prochain thème : L'accès au numérique (matériel et utilisation)